



Stop à la répression : Yann ne doit pas être licencié !

Le 6 février 2020 les élèves du lycée Marie Curie organisaient un blocage de leur établissement. Cette opération qui a réuni une centaine de personnes (élèves, personnels de l'éducation et syndicalistes, gilets jaunes,...) s'est déroulée sans dégradation et à l'initiative des lycéens. Les voies d'accès à l'établissement ont été bloquées par quelques poubelles et grilles de chantier. Yann, AED au lycée, s'est présenté au blocage suite à l'appel de plusieurs personnels de l'éducation et organisations syndicales à soutenir les mobilisations lycéennes.

Yann a été interpellé par la police au moment du déblocage et a passé 28 heures en garde à vue. Lors de son retour au lycée le lundi qui a suivi il a été suspendu à titre conservatoire après avoir subi des pressions pour le pousser à démissionner. A ce jour, il fait l'objet d'une procédure de licenciement pour faute grave.

La consultation du dossier le 5 mars 2020 a révélé une procédure injustifiée. En effet, le dossier est essentiellement vide et pour le moins incohérent et montre la grande confusion de la direction qui n'assume pas d'avoir appelé la police et rédigé une demande de réquisition pour faire débloquent l'établissement. Le dossier repose sur la description d'une situation tendue dès l'arrivée des forces de l'ordre dans laquelle les faits reprochés à Yann visent à individualiser sa présence à une action collective à la fois lycéenne et syndicale.

Ce nouveau cas de répression s'inscrit plus largement dans l'attitude de la direction du lycée Marie Curie vis-à-vis des mobilisations lycéennes depuis plusieurs années en cherchant à étouffer toute contestation. Cette attitude se traduit également vis à vis des syndicalistes de l'établissement qui organisent la contestation des réformes du gouvernement (Parcoursup, réforme du lycée général et technologique, E3C, retraites).

Les organisations syndicales, Sud éducation Alsace, SNFOLC 67, FSU Alsace, CGT éducat'ion Alsace et CNT 67 exigent l'arrêt immédiat de la procédure de licenciement, la réintégration de Yann dans ses fonctions et la fin de la criminalisation des mobilisations lycéennes et syndicales au lycée Marie Curie et ailleurs.